



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération

DAREIC/17-752-351 du 18/09/2017

**ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS - PROJETS-IN / IN-PROJEKTE - RESEAU DES PROJETS
SCOLAIRES FRANCO-ALLEMANDS, INTERCULTURELS, INTERDISCIPLINAIRES ET INNOVANTS
- APPEL A PROJETS POUR L'ANNEE 2018**

Référence : B.O. du 6 juillet 2017 - http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118205

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Le programme Projets-IN/réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants, anciennement « réseau des projets scolaires franco-allemands », a été créé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder (KMK) en coopération avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) dans le cadre du programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand.

L'objectif de ce programme est de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie innovante, interdisciplinaire et interculturelle de projet dans un contexte franco-allemand.

1. Conditions de participation

Peuvent répondre au présent appel à projets les établissements scolaires français du second degré (premier ou second cycle) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :

a) L'établissement scolaire a un établissement partenaire en Allemagne avec lequel il constitue un tandem dont **au moins l'un des deux membres** propose un apprentissage intensif de la langue du pays partenaire.

- Si l'établissement scolaire français a une section européenne ou internationale d'allemand, une section Abibac ou bien s'il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.

- Si l'établissement scolaire français n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement à filière bilingue de français, avec un établissement à filière Abibac, ou encore avec un établissement enseignant le français dès la 5e classe.

Le partenariat entre établissements peut s'inscrire dans le cadre d'un appariement existant ou être créé spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie (sont partenaires de l'académie : les Länder de Hambourg, Basse-Saxe et Rhénanie du Nord Westphalie)

b) Les établissements partenaires prévoient la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.

Le projet se déroulera sur l'année 2018 et toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2018. Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés conjointement par les deux établissements partenaires.

Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu (voir explications sur les deux programmes ci-dessus).

Les établissements qui étaient précédemment membres du réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand doivent, pour pouvoir participer au programme Projets-IN, répondre au présent appel à projets.

2. Procédure de réponse à l'appel à projets

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.

Les enseignants responsables du projet remplissent en ligne le dossier de candidature après création d'un compte d'utilisateur à l'adresse suivante : <http://projets-in.OFAJ.org>

Ils doivent ensuite imprimer le dossier une fois complété et le transmettre, par voie postale, **avant le 17 novembre 2017**, délai de rigueur, à l'Ofaj : **Office franco-allemand pour la jeunesse, Projets-IN, Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin.**

Chaque dossier fait apparaître **l'accord explicite des deux chefs d'établissement** (remplir l'annexe 1 du dossier de candidature). Il est conseillé d'adresser, parallèlement, un double de ce dossier à la Dareic.

3. Sélection des projets et financement

Une commission franco-allemande (Ofaj, MENESR, KMK) se réunit fin novembre et sélectionne jusqu'à **25 projets** pour l'année **2018** en tenant compte des critères suivants :

- interdisciplinarité ;
- dimension interculturelle (thème et programme d'échange) ;
- caractère innovant.

L'Ofaj accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, à chaque établissement sélectionné, une subvention pour les frais de voyage d'un montant égal à 100 % du taux de la grille prévue par ses directives (voir annexe 2 du dossier de candidature) et éventuellement une subvention pour les frais de séjour et les frais de programme. Cette subvention est versée à l'issue de la rencontre et après réception du décompte d'utilisation.

Nota bene : Il est conseillé aux établissements de demander, en parallèle de la candidature Projets-IN, une demande de subvention pour le programme Rencontre au domicile du partenaire ou Rencontre en tiers lieu. Ainsi, dans l'éventualité d'un dossier non retenu dans le cadre du présent appel à projet, ils pourraient bénéficier d'une autre subvention de l'Ofaj. Le cumul de plusieurs subventions de l'Ofaj n'est néanmoins pas autorisé. Par conséquent, si un dossier est retenu dans le cadre du programme Projets-IN, l'établissement sélectionné en informe dans les meilleurs délais la Dareic.

4. Valorisation des projets

Les projets réalisés sont présentés sur la plateforme interactive dédiée à ce programme <http://projets-in.ofaj.org> (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs etc.) et selon les modalités précisées dans le dossier de candidature. Les établissements sélectionnés ont la possibilité de créer et d'actualiser leur page-projet avec l'aide de l'Ofaj.

5. Prix Projets-IN

L'Institut français (IF) d'Allemagne et le Goethe-Institut (GI) de Paris souhaitent contribuer conjointement à la valorisation du programme Projets-IN d'une part, pour promouvoir les dispositifs d'enseignement bilingue et d'autre part, pour favoriser la pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet pratiquée dans le cadre des échanges scolaires franco-allemands. À cette fin, ils décerneront le prix Projets-IN aux deux écoles partenaires qui auront réalisé le meilleur projet au cours de l'année 2018.

Récapitulatif du calendrier :

Dès la parution du B.O.E.N	Remplir le formulaire de candidature en ligne : http://projets-in.ofaj.org
Le 17 novembre 2017 au plus tard	Envoi des dossiers complets et signés par les chefs d'établissement à l'OFAJ
Fin novembre 2017	Sélection des projets par le jury franco-allemand
Fin décembre 2017	Envoi par courrier du résultat de la sélection aux candidats. Les Daireic sont informés par l'OFAJ des résultats du jury.
Avant le 31 janvier 2018	Retour des demandes de subvention remplies par l'établissement à l'OFAJ
Avant le 31 mars 2018	L'OFAJ envoie à l'établissement la décision d'attribution avec le détail de la subvention allouée.
De début janvier à fin octobre 2018	Rencontre des classes françaises et allemandes. Actualisation de la page projet sur http://projets-in.ofaj.org par les enseignants.
Au plus tard 2 mois après la rencontre	Envoi à l'OFAJ du décompte d'utilisation, des listes de participants, de la liste des justificatifs des frais engagés ainsi que du programme et d'un rapport pédagogique détaillé de la rencontre. (Les photos, vidéos ou tout autre support sont directement mis en ligne par les enseignants sur http://projets-in.ofaj.org afin de mieux valoriser le projet.) Lorsque le décompte de la rencontre est traité, une lettre de confirmation du versement de la subvention est envoyée.
À la fin de l'année 2018	Sélection du projet qui recevra le « Prix Projets-IN » (remise de prix en 2019).

6. Soutien pédagogique : le dispositif TeleTandem®

Les établissements partenaires participant aux Projets-IN ont la possibilité d'utiliser le dispositif TeleTandem®. Ce dispositif permet de réaliser un projet franco-allemand entre deux classes à l'aide des Tice (courriel, chat, visio-conférence, etc.). La plateforme TeleTandem® donne accès à un espace de travail collaboratif protégé. Des formations au travail en TeleTandem sont régulièrement proposées par le bureau Formation interculturelle de l'Ofaj.

Chaque année est décerné le prix de soutien TeleTandem® qui récompense un projet franco-allemand dans le cadre duquel : les Tice ont été utilisés, une rencontre entre les deux classes partenaires a eu lieu et un « produit » concret final a émergé de la collaboration des élèves français et allemands. Un prix de 600 € est attribué aux deux établissements qui se le partagent. Les candidatures se font sous forme libre et il n'est pas nécessaire d'avoir participé à une formation TeleTandem® ou d'avoir utilisé la plate-forme pour poser sa candidature. Les candidatures doivent parvenir à l'Ofaj entre le 30 mai et le 30 septembre de chaque année. Les résultats parviennent par courrier aux établissements durant le mois de novembre.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site www.tele-tandem.org

Contact : OFAJ : « Projets-IN » Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin

Courriel : projets-in@OFAJ.org ; Téléphone : 0049-30-288757-30 ; Fax. 0049-30-288757-87.

<http://www.OFAJ.org/projets-in> et <http://projets-in.OFAJ.org>

Vous voudrez assurer à la présente note d'information la plus large diffusion possible.

Les établissements faisant acte de candidature voudront bien adresser à la DAREIC une copie du dossier de candidature.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille